

SAINT GAL SUR SIOULE

Numéro 27
Janvier 2019



*Top départ pour ce nouveau cru !
Nous serons présents cette année encore
pour vous accompagner !
Très bonne année 2019 et meilleurs vœux
de la part de toute l'équipe municipale
de Saint-Gal sur Sioule .*

Charles SCHIETTEKATTE



LE MOT DU MAIRE

Bonne Année 2019 ! La dernière de notre mandat.....

Notre action en 2018 en travaux s'est limitée en la rénovation de l'éclairage public ainsi que la réfection de la chaussée de la côte de chaux. D'autres projets sont en cours.

Nous avons surtout voulu aider nos administrés dans l'acquisition de terrains pour la rénovation de leur assainissement. En parlant d'assainissement, une étude pour le Bourg est en cours de réflexion et tous les propriétaires concernés seront convoqués cet été.

Nous avons acheté les terrains et le bâtiment de la succession Champomier (coudour) et avons lancé une étude avec l'architecte de la CAUE.

Suite au violent orage de septembre 2018, une étude est en cours d'instruction pour éviter de telles dégradations.

Pour 2019 : nos projets, fin de la rénovation de l'appartement communal, aménagement du garage préau en lieu de convivialité et l'ouverture d'une porte sur l'extérieur dans la chapelle de St Gal pour la mise en conformité des handicapés.

Je voudrais remercier toutes celles et ceux qui ont participé à la vie de St Gal en 2018, le Conseil Municipal, les agents communaux, les associations et tous les bénévoles.

2018 a été riche en activités, en festivités.

Pour 2019 avec vous tous les petits, les grands, les 4 associations, les villages et la commune, nous ferons encore mieux !

Je rappelle que cette année, nous votons pour l'élection Européenne le 26 Mai.

Avec le grand débat voulu par nos dirigeants suite aux manifestations des gilets jaunes, nous vous inviterons en février pour vous entendre sur les sujets définis dans la lettre du Président de la République.

Bonne lecture de ce bulletin.

Le Maire .Charles SCHIETTEKATTE

MAIRIE DE ST GAL SUR SIOULE

TEL 04 73 97 45 80-FAX 04 73 97 95 79

E mail : mairie-de-st-gal-sur-sioule@wanadoo.fr

Site Web 63 : www.saint-gal-sur-sioule.fr

Jours et heures secrétariat ouvert au public

Mardi de 14 h à 17 h et Jeudi de 9 h à 12 h -14 h à 17 h

Secrétaire de Mairie : Christine Bergon



Charles SCHIETTEKATTE : Maire

04 73 97 45 17 ou 06 67 15 15 54

Permanence du Maire : mardi et jeudi après-midi **et sur RV**

Georges BOILOT : 1 Adjoint

04 73 97 41 97 ou 06 98 03 27 07

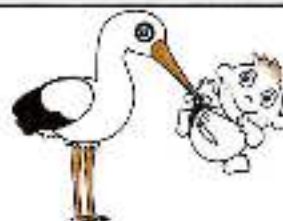
Daniel DE BUE : 2 Adjoint

04 73 97 95 63 ou **07 87 24 80 33**

Conseillers municipaux : Sylvie Durantel (le Bourg), Nadège Thomas (Chanvier), Damien Janowicz (Chaux), Patrick Jacquot (le Bourg), Jean-Louis Benay (Chaux), Marie-Noëlle NONY (Chanvier).

Le Conseil Municipal, le Personnel Communal vous souhaitent une bonne année et vous rappellent qu'ils sont à votre service et à votre écoute.

2018



Naissances

Mathé-ROCHE Valentin
LAFARGE Clément

12 janvier
9 août



Mariages

DUPUY Olivier et DE ARAUJO VANDERLEI Xênia
RAPENNE Alan et BARDON Claire

3 octobre
31 décembre

Nouveaux arrivants

Résidence principale

Famille MAGDELAINE Charlotte et GODAERT Vincent (Chaux)
Famille THORE Karen (Chaux)
Famille LEGER Florent et RUTTEE Fazana (Chaux)
Famille GAUVIN Patricia (Le Vivier)
Famille AIACHE Jacques (Chaux)
Mme DUPUY Xênia (Chanvier)
Famille LION-CHADORGE-BUSSET (le Bourg)

Résidence secondaire

Famille OFFICER Carlton et BATES Joanna (Les Rosiers)
Famille MORETTI Serge et BADOIS Danielle (Le Bourg)
Famille SOULIEZ (Le Bourg)
Famille CONNORD Anne (le Moulin)



Décès

LEVET Marceline Le Bourg

28 mai à EBREUIL

Inhumations à St Gal

VIVIER HOGREL Odette

7 février à VICHY

GALLARD Louis

5 mars à VICHY

BATHIAT Jean

10 mars à VICHY

BEGOND René

23 septembre à Ebreuil



Photo de la balade contée dans les rues de St Gal en Août 2018 par les comédiens de la Cie en La de St Pourçain sur Sioule, sur le thème d'un récit d'une enfance bourbonnaise hors norme et remarquable témoignage de la vie à la campagne en 1900.



Les comptes rendus sommaires 2018 du Conseil Municipal



Séance du Conseil Municipal du 21 février

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, BOILOT Georges, DE BUE Daniel, Adjoints, DURANTEL Sylvie, JACQUOT Patrick, THOMAS Nadège, JANOWIEZ Damien, BENAY Jean Louis, NONY Marie Noëlle.

Ventes terrains communaux

Le maire expose que différents habitants de la commune souhaitent acquérir des terrains communaux pour y implanter des stations d'assainissement afin d'être en règle selon la loi.

Ces demandes concernent le hameau de Chaux et le bourg, et se trouvent sur le communal public, il y a lieu de faire cadastrer la quantité de terrain nécessaire à ces implantations.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les modifications du domaine public, et autorise Monsieur le Maire à mener à bien la réalisation de ces demandes d'acquisition en prenant contact avec le géomètre.

Achat parcelles de Mr MATHEY

Le maire expose que nous avons reçu de la part de l'EPF SMAF une estimation pour l'achat des terrains de Mr Mathey, il y a lieu de prendre la délibération confiant cette transaction à cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de confier la transaction à l'EPF SMAF.

Achat Propriété des consorts CHAMPOMIER

Le Maire informe que cette transaction confiée à l'EPF SMAF s'est bien déroulée, et précise que le montant a été revu à la baisse (12 000 €).

Demande d'ouverture d'une porte sur un terrain communal.

Mr Papon sollicite Mr le maire pour l'autorisation d'ouvrir une porte de sa propriété sur le domaine privé de la commune. Rappelant les diverses péripéties concernant cette parcelle entre Mr Yvon Lejoncour et Mr Claude Papon et sachant que cette parcelle devrait être achetée par Mr Lejoncour lors de la vente de sa maison, il n'y a pas lieu de donner d'autorisation dans l'attente de cette transaction.

Le conseil souhaite que Mr le Maire refuse cette ouverture.

Questions diverses :

Informations sur le réseau mobile actuellement en discussion.

Fin du Conseil à 22 Heures

Séance du Conseil Municipal du 19 avril

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, BOILOT Georges, DE BUE Daniel, Adjoints, BENAY Jean-Louis, DURANTEL Sylvie, JACQUOT Patrick, NONY Marie-Noëlle, JANOWIEZ Damien.

Absente et excusée : THOMAS Nadège.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

- BUDGET COMMUNAL

Recettes de fonctionnement	175 722.98 €
Dépenses de fonctionnement	178 500.37 €

Excédent de fonctionnement antérieur	65 402.95 €
Excédent de fonctionnement	62 625.56 €
Recettes d'investissement	6 756.61 €
Dépenses d'investissement	36 301.90 €
Recettes d'investissement antérieur	4 997.27 €
R A R dépenses	12 857.76 €
R A R recettes	379.00 €
Déficit d'investissement	37 026.78 €

Résultat de clôture pour 2017 : 25 598.78 €

• **BUDGET ANNEXE : BAR**

Recettes de fonctionnement	15 172.44 €
Dépenses de fonctionnement	3 048.87 €
Excédent de fonctionnement	12 123.57 €
Déficit d'investissement antérieur	1 500.00 €
Dépenses investissement	59 503.79 €
Recettes investissement	2 127.56 €
Reste à réaliser recettes	50 800.00 €
R A R dépenses	1 996.21 €
Déficit d'investissement	10 072.44 €

Résultat de clôture pour 2017 : 2 051.13 €
--

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Budget communal

Il s'équilibre en recettes et dépenses à :

-Fonctionnement : 195 167.78 €

-Investissement : 59 749.78 €

En investissement, le Conseil envisage d'effectuer les travaux suivants : transformation du préau-garage en lieu de convivialité estival, création d'un abribus.

Budget bar

Il s'équilibre en recettes et dépenses à :

-Fonctionnement : 5 651.13 €

-Investissement : 65 872.44 €

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES : les taux n'augmentent pas à savoir :

T.H. : 8.68 %

T.B. : 17.85 %

T.N.B. : 60.90 % Le produit attendu est de 44 834 €

Transfert des charges VOIRIE :

Suite à la réunion de la CLECT le 08 mars 2018 pour l'évaluation des charges relatives au transfert de la compétence « voirie », le conseil sur proposition de Monsieur le Maire confirme le transfert des sommes suivantes pour 2018 :

Au titre de l'investissement : 11 000 €, au titre du fonctionnement : 9 000 €

Avec possibilité d'augmentation en fonctionnement selon les travaux effectués.

Devis Géoval :

Suite au dernier Conseil Municipal concernant la vente de terrains communaux et l'achat de terrains privés, la Ste GEOVAL de Riom, nous présente un devis pour 5 documents cadastraux d'un montant de 1785 € HT.

Facture SEMERAP :

Suite aux travaux d'adduction d'eau effectués par la Semerap en 2017 entre les Tabarias et le Bourg, nous avons sollicité la mise en place d'un poteau incendie au point propre d'une puissance supérieure aux autres points existants. La facture se chiffre à 1011.20 € ttc.

Propriété de la Succession Champommier :

Monsieur le Maire informe le conseil que la propriété jouxtant le Bar Communal sera bien achetée par l'EPF SMAF au prix de 12000 € et qu'une étude sera demandée auprès des Architectes de la CAUE (Département).

Emploi David THORE :

Devant l'excédent de travail à fournir et le nombre de chantiers à terminer, Monsieur le Maire demandera à notre employé s'il lui serait envisageable de travailler 5 jours par semaine au lieu de 4.

Si accord, il nous faudrait revoir le poste administrativement et recevoir les autorisations nécessaires et ne pourrait intervenir qu'au 01/01/2019.

Fin du Conseil à 21 Heures 30

Séance du Conseil Municipal du 19 juin

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, BOILOT Georges, DE BUE Daniel, Adjoints, BENAY Jean-Louis, DURANTEL Sylvie, JACQUOT Patrick, JANOWIEZ Damien.

Absentes et excusées : THOMAS Nadège, NONY Marie Noëlle (procuration à Patrick JACQUOT)

Emprunt pour le Bar Restaurant

Mr le Maire informe avoir contacté deux banques pour un emprunt destiné au remboursement du crédit de trésorerie suite aux travaux effectués au Bar Restaurant communal, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Montant : 28000 €

Les propositions sont :

-le Crédit Agricole : taux 1.11 % sur 10 ans échéance Trimestrielle Frais 30 €

-La Caisse d'Épargne : taux 1.29 % sur 10 ans échéance trimestrielle Frais 56 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du Crédit Agricole et donne tous les pouvoirs au Maire pour signer les documents relatifs à ce contrat.

Vente terrains au Bourg

Après exposé, Mr le Maire indique que Mr et Mme Jacquot demeurant route des bois à St Gal souhaitent acquérir les parcelles B 1215, 1251 et 1206 (superficie de 168 m²) jouxtant leur propriété.

Mr le maire indique que le prix de vente dans cette zone est de 3 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour la vente de ces parcelles.

SMADC : changement de statut

Mr le maire expose que suite à la modification des statuts du SMADC fixant le nouveau nombre de délégués, il appartient aux communes adhérentes de délibérer et désigner un délégué titulaire et un suppléant. Après en avoir délibéré le Conseil confirme les délégués actuels à savoir :

Le titulaire : Charles SCHIETTEKATTE et le suppléant : Georges BOILOT.

Feu d'artifice

Confirmation du feu le 13 juillet sur le terrain de Mr Simon. Demande de convention avec le SDIS

Noël

Nous sommes toujours à la recherche d'un spectacle pour notre fête de Noël |

GEMAPI

Mr le Maire informe qu'il faut désigner un délégué à la commission d'entretien des rivières, il se propose et le conseil valide.

Réunion des Villages

Les dates proposées sont les 21 et 22 juillet 2018

Questions diverses :

- Travaux appartement : en suspens reste à faire les sols, le sanitaire et l'entrée.
- Assainissement du bourg : sommes en attente de l'accord de subvention de l'Agence Loire Bretagne.
- Sortie du terrain aux Fréchiniaux : rappel de Mr Brechard, date limite au 20 juillet.
- Une demande de devis est faite pour la rénovation de 2 puits (les Côtes et Humes)
- Envoyer lettre à la DDT pour pose panneau direction St Gal à Ebreuil.

Fin du Conseil à 21 Heures 30

Séance du Conseil Municipal du 5 septembre

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, BOILOT Georges, DE BUE Daniel, Adjoints, BENAY Jean-Louis, DURANTEL Sylvie, JACQUOT Patrick, JANOWIEZ Damien, THOMAS Nadège, NONY Marie Noëlle.

Servitude au Moulin

Mr le maire expose que suite aux travaux effectués sur le chemin du moulin afin de canaliser l'eau pluviale provenant de la route, le propriétaire du moulin a bien voulu accepter l'épandage de cette eau dans sa propriété, ce qui a créé donc une servitude de passage pour l'eau pluviale.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette création de servitude et donne pouvoir au maire pour signer les documents relatifs chez Maître Ancel notaire à Ebreuil qui a évalué le coût à 50 €.

Adhésion de la Communauté de communes à un syndicat mixte pour l'aménagement du parc de l'Aize ZAC 2.

Mr le maire expose que Mr le Préfet a signé un arrêté autorisant le retrait du Département du Syndicat mixte du parc de l'Aize depuis le 01/01/2017, lequel a en charge la création et la gestion du parc.

Depuis quelques mois, la communauté de communes est en négociation avec le conseil régional Auvergne Rhône Alpes dans l'objectif de créer un nouveau syndicat mixte, car la communauté de communes seule n'a pas la surface financière nécessaire pour porter ce projet d'une telle envergure.

Le Conseil Régional par délibération en date du 15/06/2018 a approuvé le principe de la création d'un syndicat nouveau mixte entre la communauté de communes et la région.

Cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes, membres de la communauté de communes. C'est dans ce cadre que le conseil municipal est consulté pour donner son accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion de la Com/Com par : 3 voix Pour et 6 Absentions

Règlement des frais d'expertise

Mr le maire expose qu'il a constaté que le mur de la maison en ruine de la Succession Chapuzet pouvait porter atteinte au bien de Mr Moretti (nouveau propriétaire de la maison Mathey).

Il indique qu'après contact auprès du Tribunal Administratif pour demander une expertise de mise en péril de la ruine, un expert a été désigné.

Les frais occasionnés sont à la charge de la commune : 817.92 €

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette prise en charge par la commune.

Versement fonds de concours programme voirie 2017

Mr le maire expose que la commune a effectué en 2017 pour 19 492.40 € de travaux de fonctionnement de voirie. Le versement annuel pour le fonctionnement est de 9000 €, la commune a la possibilité d'effectuer une participation au titre du fonds de concours.

Après en avoir délibéré le conseil approuve le versement d'un fonds de concours au profit de la communauté de communes d'un montant de 10 492.40 € pour le programme voirie 2017, et autorise Mr le maire à signer tous les actes nécessaires.

Remboursement Caution de Mr Sussat

Mr le maire expose que suite au départ de Mr Sussat (appartement), nous lui devons le remboursement de sa caution, par contre il reste devoir un retard de loyers de 75.52 €.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le remboursement de la caution à laquelle sera déduite le retard de loyer soit la somme de **215.48 €**.

Questions diverses :

-Le SMADC nous informe qu'à partir du 01/10/2018 tout marchés de plus de 25 000 € HT devra être entièrement dématérialisé. Le SMADC étudie les possibilités de mettre en œuvre une démarche groupée avec ses adhérents pour offrir un outil unique permettant d'en réduire au maximum le coût.

Le SMADC souhaite connaître les intentions de ses adhérents. Après exposé, le conseil souhaite que la commune adhère à cette plateforme.

-Mr le Maire indique que suit aux ventes des terrains communaux, il y a lieu de nommer un commissaire enquêteur : Mme Lyliane Hovard a répondu favorablement.

-Evocation du problème de déneigement, le conseil demande l'envoi d'une lettre à Michel Bourgougnon.

-Evocation de la fête de Noël, le conseil souhaite une liste des enfants pour la réunion d'octobre.

Fin du Conseil à 21 Heures 30

Séance du Conseil Municipal du 23 Octobre 2018

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, BOILOT Georges, DE BUE Daniel, Adjoints, BENAY Jean-Louis, DURANTEL Sylvie, JACQUOT Patrick, JANOWIEZ Damien, THOMAS Nadège, NONY Marie Noëlle.

Absents :

Demande de subvention travaux Eglise :

Mr le Maire expose qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'aménagement pour l'accessibilité des handicapés dans l'Église. En fait, il s'agit de percer une porte dans la chapelle gauche donnant accès sur le parking. Nous profiterons de ces travaux pour rénover cette chapelle, s'agissant du même artisan.

Le devis proposé par l'Entreprise Leclercq de St Quintin sur Sioule se monte à 9 728.30 € HT

Nous solliciterons nos 3 Financeurs (Etat, Conseil Régional et Conseil Départemental) pour des subventions à hauteur de 80 %. Après exposé, le Conseil accepte le devis de l'Entreprise Leclercq et approuve les demandes de subventions.

Achat terrain :

Mr le Maire expose que suite aux dégradations subies en septembre après un violent orage, il y a lieu de réfléchir sur cette situation d'eau pluviale. Une étude sera menée par les services de la DDT, mais il faut anticiper pour canaliser cette eau.

Des travaux d'écoulement ont eu lieu au Moulin en février de cette année, mais ne semble pas convenir pour de telles arrivées d'eau. Après réflexions, Le service voirie de la Communauté de Communes indique qu'il serait souhaitable de creuser un grand fossé pour canaliser l'eau jusqu'à la Sioule et de ce fait, il faudrait acquérir le terrain nécessaire à ce projet.

Nous avons convoqué Mme Ranglaret propriétaire du terrain pour lui exposer les faits. Après discussions, Mme Ranglaret accepte de vendre son terrain. Nous demanderons que cette transaction soit faite par le biais de l'EPF SMAF.

Après exposé, le Conseil accepte la demande de Mr le Maire d'acquérir cette parcelle par l'intermédiaire de l'EPF SMAF.

Actualisation du zonage Assainissement :

Mr le Maire expose que nous avons reçu un premier rapport de la Ste C2EA concernant la révision du zonage d'assainissement du Bourg.

Comme le Conseil n'est pas au complet, il souhaite que ce rapport soit étudié en commission, à une date ultérieure.

Repas du 11 Novembre :

Le prix est fixé à 21 € par notre restaurateur La Bougnate

Accord du Conseil

Noël 2018 :

Le prix du cadeau de Noël est fixé à 30 € et nous avons 20 enfants cette année.

L'arbre de Noël aura lieu le 15 décembre.

Accord du conseil

Questions diverses :

Mr le Maire informe qu'il souhaite fermer le cabanon de la croix du Louison pour permettre à une lycéenne des Fréchignaux d'entreposer son vélo la journée.

Un nouveau point de ramassage scolaire a été demandé au Conseil Départemental.

Après discussions, le conseil ne souhaite pas de fermeture à clef de ce local, le laissant ainsi libre d'accès pour d'autres personnes.

Problème de chiens à Chauv, le conseil souhaite l'envoi d'une lettre au propriétaire.

Plus de questions

Fin du Conseil à 21 Heures

Séance du Conseil Municipal du 19 décembre

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, DE BUE Daniel, Adjoint, BENAY Jean-Louis, DURANTEL Sylvie, JACQUOT Patrick, JANOWIEZ Damien, NONY Marie Noëlle.

Absents et excusés: BOILOT Georges et THOMAS Nadège.

Modification statutaire n°3 du Conseil Communautaire :

Mr le Maire donne lecture du projet de modification statutaire n°3 adopté par le conseil communautaire du 29 Novembre 2018.

Cette modification a pour objet de redéfinir les compétences touristiques au chapitre des compétences facultatives et notamment les sites touristiques d'intérêt communautaire, de préciser la compétence relative aux ALSH périscolaires et extrascolaires ; de préciser la compétence RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Après discussions, le conseil approuve cette modification statutaire n° 3.

Validation du zonage Zones Humides :

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'un nouvel inventaire des zones humides a été transmis par le SMADC pour mise à disposition du public afin que chacun puisse faire part de ses remarques, cette consultation a eu lieu du 1 au 31 octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la carte d'inventaire des zones humides telle que présentée au public et autorise Mr Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Remboursement transports scolaires :

Mr le Maire informe qu'il souhaite renouveler l'aide apportée aux familles dont les enfants ont utilisé des transports scolaires durant l'année scolaire 2017/2018.

Cela concerne 13 enfants, le montant de l'aide sera de **71 €**, cette somme est inscrite au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette aide aux transports scolaires des enfants de la commune.

Remboursement Groupama. :

Mr le maire expose que suite à l'inondation de la cuisine de la salle polyvalente, le montant des réparations du plafond s'est élevé à la somme de **198.83 €**. Ce montant est pris en charge intégralement par notre assureur Groupama. Le conseil accepte ce remboursement.

Acquisition du terrain à Mr Moretti et Mme Badois

Mr le Maire rappelle que Mr Mathey avait donné son accord pour la cession d'un morceau de terrain dans l'impasse de la Forge d'une superficie de 21 m² pour en faciliter l'accès.

La propriété étant vendue depuis quelques mois aux époux Moretti/Badois, il y a lieu de reprendre une nouvelle délibération afin d'établir l'acte d'achat à 3 € le m² soit 63 €, les frais notariaux sont à la charge de la commune. Le conseil prend acte de cette délibération.

Echange de parcelles entre Mme BOUVIER et la Commune :

Mr le maire expose que lors de la vente de la parcelle B 1273 à Mme Karen Thore, nous avons demandé au géomètre de cadastrer une parcelle communale de 16 m², pour effectuer un échange avec la parcelle B1276 de Mme Bouvier qui obstruait le chemin communal n°7 de (Chaux aux Tabarias).

Nous avons ainsi réalisé un alignement de toutes les parcelles des propriétés de Mme Bouvier et Mme Thore. Cet échange doit se concrétiser par un acte notarié. Les frais sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cet échange de parcelles et autorise Mr le maire à signer tous les documents relatifs à cet effet.

Bar communal :

Devis travaux d'isolation et de traitement des bois sous toiture :

-Mr le Maire expose que pendant les périodes hivernales, il ne fait pas trop chaud dans la salle du restaurant, il faudrait isoler les murs par l'extérieur. Nous avons demandé un devis à l'entreprise Conor de St Quintin sur Sioule. Mr Gaillard nous demande de surseoir à cet investissement. Affaire en attente.

-Pour le traitement des bois, il nous faut les traiter car quelques apparitions de sciure sur le sol, laissent présager la présence de nuisibles, nous avons reçu un devis de CHOUVIGNY Menuiserie pour le traitement de 125 m², il se chiffre à **1 375.56 € HT**.

Le conseil après en avoir délibéré accepte le devis de l'entreprise Chouvigny Menuiserie.

Questions diverses :

-Point sur l'assainissement du bourg suite à la réunion avec la CZA, le représentant de Mme la Préfète, du Conseil Départemental et de la Semerap.

-Evocation des réunions de la Semerap

-Evocation du suivi des zones blanches pour le téléphone portable.

-Projet d'un voyage pour les élèves du collège de St Eloy. (A voir avec la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morgé qui subventionne ce genre d'activités).

Fin du Conseil à 21 Heures 30.



COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE

FONCTIONNEMENT



DEPENSES	178 500.37€	RECETTES	175 722.98€
Charges à caractère général.....	33 387.74€	Atténuation de charges.....	4799.58€
Charges de personnel.....	57 325.59€	Produits des services.....	350.00€
Atténuations de produits.....	20 000.00€	Impôts et taxes.....	53 039.84€
Autres charges de gestion courante.....	63 715.06€	Dotations et participations.....	108 350.95€
Charges financières.....	4 071.98€	Autres produits de gestion courante.....	8 911.17€
		Produits exceptionnels.....	261.44€
		Résultats reportés 2016.....	65 402.95 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	36 301.90€	RECETTES	6 756.61€
Matériel voirie	1 887.84€	Dotation	519.88€
Achat chaudière salle polyvalente.....	9 821.20€	Emprunt photocopieur	2 081.73€
Dénomination rues et nominations.....	2 485.45€	Subvention Département	4 155.00€
Achat lave-vaisselle salle polyvalente	1 454.40€		
Travaux Eglise	6 596.75€		
Emprunts (remb capital)	13 414.49€	Résultats reportés 2016	4 997.27€
Emprunt Epf/smaf.....	641.77€		



RESTES A REALISER

DEPENSES	12 857.76€
Matériel voirie	2 612.16€
Etude assainissement.....	4 000.00€
Achat armoire salle polyvalente	3 745.60€
Abribus	2 500.00€
RECETTES	379.00€
Subvention abr bus DETR (Etat)	379.00€
Compte tenu des restes à réaliser	
Excédent global de clôture :	22 598.78 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BAR



FONCTIONNEMENT

DEPENSES	3 048.87€	RECETTES	15 172.44 €
Charges à caractère général.....	3048.87 €	Subvention Commune.....	14 572.44 €
		Revenus des immeubles	500.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	61 003.79€	RECETTES	2 127.56 €
Frais d'Etude.....	1 500.00€	Excédent de fonctionnement	1 927.56 €
Trx rénovation Bar restaurant	58 003.79€	Caution	200.00 €
Résultats reportés 2016	1 500.00€		

DEPENSES	Restes à réaliser	1 996.21 €
RECETTES	Restes à réaliser	50 800.00 €
Compte tenu des restes à réaliser		
Excédent global de clôture :		2 051.13€



BUDGET 2018 COMMUNE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		195 167.78€	RECETTES		195 167.78€
Charges à caractère général.....	54 534.78€		Produits des services.....	200.00€	
Charges de personnel.....	50 030.00€		Impôts et taxes.....	53 347.00€	
Atténuations de produits.....	30 000.00€		Dotations et participations.....	108 892.00€	
Autres charges de gestion courante.....	42 436.00€		Autres produits de gestion courante.....	5 940.00€	
Charges financières.....	3 950.00€		Produits exceptionnels.....	500.00€	
Dépenses imprévues.....	5 000.00€		Atténuation de charges.....	690.00€	
Virement section investissement	9 217.00€		Résultat reporté	25 598.78€	

INVESTISSEMENT

DEPENSES		59 749.78€	RECETTES		59 749.78€
Transformation garage en préau	9 000.00€		Subvention Etat	7 700.00€	
Achat terrain nu	1 000.00€		Subvention Région	1 800.00€	
Emprunts Remb capital.....	11 677.00€		Subvention Département.....	2 700.00€	
Emprunt EPF/Smaf	667.00€		Excédent de fonctionnement capitalisé...	37 026.78€	
Solde exécution négatif.....	24 548.02€		Virement section fonctionnement	9 217.00€	
Restes à réaliser 2017.....	12 857.76€		FCTVA.....	5 927.00€	
			Restes à réaliser 2017.....	379.00€	

BUDGET 2018 BAR FONCTIONNEMENT

DEPENSES		5 651.13€	RECETTES		5 651.13 €
Charges à caractère général	5 651.13€		Loyers	3 600.00€	
			Résultat reporté	2 051.13€	

INVESTISSEMENT

DEPENSES		65 872.44€	RECETTES		65 872.44€
Travaux rénovation Bar restaurant	5 000.00€		Excédent de fonctionnement.....	10 072.44€	
Solde exécution négatif.....	58 875.23€		Caution.....	700.00€	
Restes à réaliser.....	1 995.21€		Subvention Etat et Région.....	4 300.00€	
			Restes à réaliser	50 800.00€	



ETAT DE LA DETTE AU 1.01.2018

Date	Durée	Taux	Objet de la dette	Dettes à l'origine	Dettes 1.01.18	Annuité (Capital- Int)
2013	8	2.70	Achat terrain Arcoorétum	6 500.00	3 463.90	719.68
2002	15	2,253	Acquisition maison « Labracherie »	55 000.00	484.37	2062.44
2007	20	4,44	Achat Maison – Mairie	122 000.00	64 571.01	8 859.32
2008	14.5	5.19	Travaux Restructuration Maire	35 000.00	13 618.16	2 976.48
2017	3	0.80	Achat Photocopieur Mairie	3 870.00	2587.71	1305.51
			TOTAL	222 370.00	84 725.15	15 923.43



Quelques images de l'orage du 18 Septembre 2018 occasionnant de sérieux dommages au Moulin



réunions des villages au Bourg et à Chaux

Quelques photos des manifestations en 2018, l'inauguration de l'exposition en juillet et de la cérémonie des vœux en janvier.



CENTENAIRE DE LA COMMEMORATION

DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Réunis autour du monument aux morts, nombreux étaient les citoyens et citoyennes de St Gal sur Sioule, venus célébrer ce centenaire de l'armistice.



EXPOSITION PEINTURES, PHOTOS ET SCULPTURES EN JUILLET 2018



Noël 2018



Le père Noël a commencé sa tournée afin de satisfaire les souhaits de tous les enfants avant la fin de l'année. Il a fait escale ce samedi 15 décembre sur la commune de St Gal sur Sioule. Arrivé avec sa hotte remplie de présents pour les enfants de la commune.

Avant l'arrivée du père Noël les enfants étaient parti à la recherche des étoiles disparues.

La compagnie et association « Mèl Anges » les emmène dans cette quête dans leur spectacle « il était une histoire ». Les enfants ont cheminé dans la savane avec Girafette, rencontré un Batman amoureux ou encore sous l'eau avec Nemo parmi d'autres personnages de dessins animés, de contes ou encore de littérature. Les enfants ont pu participer activement à cette recherche. Grâce à cette dynamique troupe exclusivement féminine les étoiles se sont retrouvées dans les yeux des enfants. Suite à toutes ces émotions chacun a pu déguster un bon chocolat chaud accompagné de petites douceurs de Noël et repartir avec le cadeau apporté par le père Noël.

Les Trésors cachés de Saint Gal sur Sioule

Nouveau départ sous la présidence de Jean Claude PIEUCHOT.

2018 : première randonnée semi nocturne avec 40 participants, découverte des hameaux de St Gal et de quelques vestiges avec notre conférencier Hugues CHAPPE, suivi d'un repas à la Salle polyvalente. Bonne ambiance et satisfaction de tous les randonneurs.



2019 : prévisions de 3(trois) randonnées dans les hameaux avec découverte des lieux et commentaires d'Hugues.

Le 02 Mars, nous vous convions à un repas auvergnat spectacle avec des histoires en patois et de la musique ancienne (vielle), nous vous attendons nombreux.

Toutes les informations sur ces différentes activités, vous seront adressées courant février.

Le Président JC PIEUCHOT

SOCIETE DE CHASSE DE SAINT GAL SUR SIOULE

Suite au départ de Monsieur Hours Guy, nous avons procédé à l'élection d'un nouveau trésorier qui est Monsieur Fleury Eric.

Durant l'année 2018, les prélèvements ont été de **10** chevreuils, de **4** sangliers ainsi que **3** renards.

En raison de sa raréfaction, le lièvre était prévu pour 1 prélèvement, mais celui-ci n'a pas été réalisé.

Pour les festivités en 2018, nous avons organisé notre traditionnel « Pot au feu » qui a eu lieu le 24 février et nous avons également participé au repas des associations le 25 août.

En 2019, la soirée « Pot au feu » est fixée au samedi 23 février.

La société de chasse de Saint Gal sur Sioule vous adresse tous ses vœux de Bonheur, de Santé, de Réussite pour cette nouvelle année 2019.





**L'ENSEMBLE DES CHASSEURS DE SAINT GAL SUR
SIOULE**

COMITE DES FETES DE SAINT GAL SUR SIOULE



Festivités 2018

Le samedi 31 mars : nous avons organisé un repas tripes au profit de l'Association « Papy Moustache » de la maison de retraite de Menat à laquelle nous avons pu remettre un chèque de 500 euros. Sincères remerciements à tous pour votre participation.

Le 10 mai : a eu lieu sous un climat propice notre Marche « Arnaud-Blanchet », qui a rencontré un vif succès, celle-ci s'est terminée par un repas champêtre à la salle des fêtes de Saint Gal Sur Sioule.

Le vendredi 13 juillet : Barbecue avec buvette au niveau de la salle des fêtes pour accompagner le feu d'artifice tiré par les mairies de St Gal sur Sioule et Chouvigny.

Le samedi 14 juillet : beau défilé de char fleuris et anciens tracteurs ainsi que le vide grenier qui a eu un peu plus de succès que les années précédentes avec nos traditionnels pieds de cochons étaient au rendez-vous.

Le dimanche 15 juillet : Finale de l'équipe de France de football et nous avons eu la joie et le privilège de la voir triomphée.

Le samedi 4 août : a eu lieu l'INTERVILLAGES qui a réuni les communes

de Saint Gal sur Sioule, Pouzol, Chouvigny, Marcillat autour d'épreuves attractives pour les grands et les petits.

Le samedi 20 octobre : la Fête Patronale : invités le groupe Blondin et la bande des terriens ont animé de très belle façon notre dîner concert au cours duquel un excellent cassoulet a été servi préparé par William Gaillard du Moulin de St Gal.

FESTIVITES 2019

Jeudi 30 mai : Marche Arnaud-Blanchet et repas champêtre.

Dimanche 14 juillet : Traditionnel vide grenier, vieux tracteurs, et service de pieds de cochons.

Samedi 19 octobre : Fête patronale : Dîner Concert.

D'autres festivités auront lieu, les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Nous tenons à remercier tout particulièrement toutes les personnes qui nous aident à chacune de nos festivités.

**LE COMITE DES FETES DE SAINT GAL SUR SIOULE VOUS SOUHAITE A
TOUS UNE EXCELLENTE ANNEE 2019**



Marche du 10 mai-Repas tripes

CLUB DE L'AMITIÉ DE SAINT-GAL-SUR-SIOULE

Nous voilà en 2019 et nous sommes plus de soixante adhérents pour attaquer cette nouvelle année. Quelques-uns de nos fidèles sont malades et nous sommes de tout cœur avec eux.

Le 17 novembre 2018 pour notre assemblée générale, qui nous a réunis, l'ensemble du bureau a été reconduit. Marie Noëlle NONY, nouvelle élue a rejoint le conseil d'administration, et nous sommes maintenant au complet avec nos onze membres.

En 2018, comme pour les années précédentes, nous avons réalisé repas, théâtre, voyages, loto et les réunions du 1^{er} vendredi du mois. Nous avons également participé à toutes les activités organisées par la fédération de Génération Mouvement 63 avec des résultats divers. Cependant un très bon point pour la triplette mixte du club qui s'est qualifiée pour la finale nationale de Barcarés, et qui nous a représenté lors de cette compétition.



Notre souhait le plus fort de nos activités principales reste, les rencontres du premier vendredi du mois, que nous voudrions voir plus suivies, car nous passons vraiment de bons moments lors de ces après-midi. Elles sont agrémentées, en fonctions des conditions atmosphériques, par des marches, des concours de pétanque, avec le résultat connu, sans oublier les rencontres de Tarots et Belotes, le tout suivi par un goûter qui en général clôture ces journées. A ce titre je tiens à remercier toutes les dames qui nous font de savoureux gâteaux pour ces occasions.

Un regret, le secteur 9 qui a fait connaître notre association et notre commune de Saint-Gal sur Sioule aux autres clubs fédérés, vit actuellement au ralenti, aussi nous nous posons la question de peut-être envisager le rattachement sur un autre secteur de la fédération ?



Photos 2018: Pétanque ; Théâtre ; Gagnants du loto ; voyage en Croatie ; Voyage Saint-Santin

Activités en 2019 du Club de l'Amitié

Pour 2019, nos activités ne différeront que peu de nos habitudes. Pour une meilleure lecture les activités du Club et celles de la fédération vous seront données plus bas en deux couleurs distinctes.

- le premier vendredi de chaque mois sauf août, rendez-vous à partir de 14h30 à la salle Polyvalente.
- 16 mars ; Théâtre à la salle Polyvalente de Pouzol à 20h ; la pièce « C'est pas le moment », jouée par la troupe des « Trois roues de Biozat ».
- 23 mars ; Loto fédéral à Pérignat-lès-Sarliève.
- 29mars ; Assemblée générale de la fédération à Courpière.
- 31 mars ; Repas du Club à la salle Polyvalente Animé par Carine Ray et Christophe ; traiteurs William et Brigitte.
- 16 avril ; Prévision, un voyage sur une journée, visite du château de Guédelon.
- 18 avril ; festival des aînés à Clermont.
- 17 mai ; Triplette de pétanque.
- 19 Mai ; Journée spéciale adhérents.
- Du 02 au 05 juin ; Prévision ; Voyage (4 à 5 jours) dans le Jura, avec Pouzol.
- 13 juin ; Ballade des aînés (Rallye).
- Du 13 au 20 septembre ; Prévision ; Circuit en Sicile (avec Pouzol).
- 19 septembre ; Randonnée fédération (ensemble sur les chemins de la convivialité).
- 03 octobre ; Dictée (organisation de la fédération)
- 05 octobre ; Loto du Club.
- 11 octobre Doublette de pétanque.
- 16 novembre ; Assemblée générale du Club de l'Amitié.

L'équipe du Club de l'Amitié souhaite à tous une excellente année 2019.

Pour le bureau ; Le Président ; René FIORE



FLEURS de FRANCE
LES BLEUETS



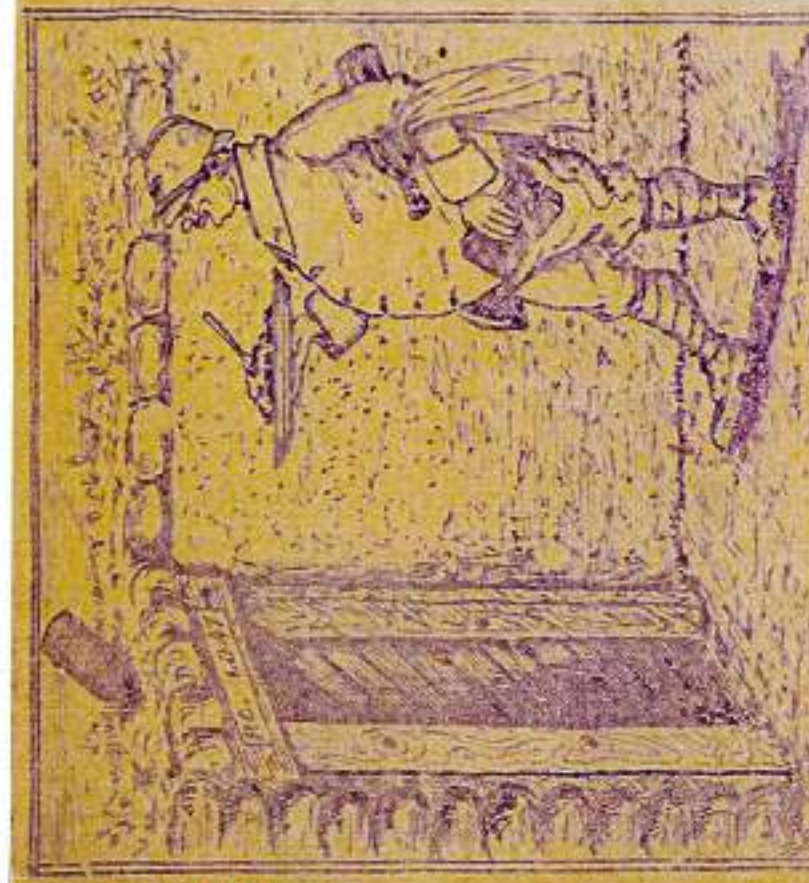
100^e
ARMISTICE
1918 - 2018



CENTENAIRE

COMMÉMORATION

1918 - 2018



- Menu -

Salade Magrets de Canard
Noix de Lambron au miel & orange
Petits légumes
Fromages
Omelette Norvégienne
Vins et Café

Merci à VOUS

~~Philippe~~
~~Philippe~~
Philippe

~~Philippe~~
Philippe

~~Philippe~~
Philippe

~~Philippe~~
Philippe

~~Philippe~~
Philippe

~~Philippe~~
Philippe

~~Philippe~~
Philippe

~~Philippe~~
Philippe

~~Philippe~~
Philippe

~~Philippe~~
Philippe

~~Philippe~~
Philippe

~~Philippe~~
Philippe

Je t'ai beaucoup aimé

Philippe

Philippe

Philippe

Philippe

Philippe

Philippe

Philippe

Philippe

Philippe

Philippe

Philippe

Philippe

Philippe

SICTOM DES COMBRAILLES

Les ordures ménagères ont diminuées en 2017

Passant de 254.90 kg/hab. à 246.7 kg/hab.

Résultat de l'apport Volontaire au tri sélectif : classement sur 41 communes

Corps creux (bouteille plastique et boîte métallique) : 1 t 355 6^{ème}

Corps plats (cartons) : 3T 38 5^{ème}

Verres : 7 t 535 2^{ème}

Et nous sommes la deuxième commune dans le ratio global avec 86,74 kg/hab.

Continuons de trier mieux.

Nous constatons que malheureusement certains d'entre nous déposent encore des cartons et verres dans les containers ainsi que des détritrus au point propre.

Nous avons mis en place un troisième point propre à Chaux. (Verre – plastique, papiers, boîte métallique)

Rappel pour le point propre du bourg, la nouvelle colonne bi-flux reçoit les papiers, le plastique et les boîtes métalliques.

Soyons respectueux de l'environnement. Merci

Autres déchets : vous pouvez déposer tout ce qui n'est pas repris ci-dessus à la déchetterie d'Ebreuil et tout ce qui est meubles, électroménagers à la ressourcerie de Pionsat.

Si vous avez des déchets volumineux ou lourds, il y a possibilité de regrouper dans une benne spéciale. Contactez le secrétariat ou un élu.

Les délégués du Sictom.

Quelques informations générales :

Par soucis d'économies, nous n'avons pas imprimé toutes les informations relatives à La Communauté de communes ainsi que des organismes sociaux. Nous les tenons à votre disposition au secrétariat de la mairie et les ferons paraître sur le site internet de la commune.

Ces informations concernent :

Tous les comptes rendus de La Communauté de communes,

Les conseils juridiques ou techniques de l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement,

Le relais assistants maternels parents enfants de la Com/Com,

Du conciliateur de justice, création depuis 1 an d'une permanence de conciliation en cas de différends relevant du droit, de la consommation et du travail à la Mairie de Combronde, le 4^e jeudi du mois de 9 h à 12 h ainsi qu'au Tribunal d'Instance de Riom, le 1^{er} vendredi du mois de 9 h à 12 h.

De l'association de propriétaires forestiers Dômes et Combrailles.

De la Communauté de brigades de gendarmerie de St Eloy les Mines-Menat – Pionsat.

D'autres informations concernant notre quotidien :

La couverture du téléphone mobile en 4 G devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année, nous attendons la construction d'une antenne sur le site de CHOUVIGNY.

L'assainissement du Bourg, une étude est en cours et nous réunirons toutes les personnes concernées dans le courant de l'été.

Le débat national, nous avons à votre disposition un cahier de doléances, si vous souhaitez faire des remarques.

Nous organiserons courant février une réunion afin de débattre.

POESIE

D'UN COIN D'AUVERGNE

POESIE DE L'AMOUR

Un enfant demanda un jour
« Monsieur parle-moi de l'amour »
Et ainsi je lui répondis
« Ecoute-moi bien mon petit
L'amour c'est comme l'or
Plus riche qu'un trésor
L'amour c'est beau, c'est grand
Ecoute, mon enfant
Tu es né et ce jour
Tu découvris l'amour
L'amour des jours heureux
L'amour silencieux
L'amour tendre, charmant
L'amour de ta maman
Quand tu auras grandi
L'amour sera joli
Il aura les yeux tendres
Un petit coeur à prendre
Il est toujours l'amour
Mais vu d'un autre jour
Amour et la tendresse
L'amour plein de promesses

Dévoilant chaque jour
Visage de l'amour
Amour avec la vie
Amour les ennuis
Malgré tous les problèmes
Toujours amour je t'aime
Enfin ...Amour la ride
Vieillesse livide
Amour et le Bon Dieu
Le regard vers les cieux
Tu apprendras l'Amour
Avec celui toujours
Qui par amour fait naître
Vivre et chérir les êtres
Pourtant Lui qu'on renie
Pourtant Lui qu'on oublie
Mais Lui qui n'est qu'Amour
Qui Aime chaque jour
Et pour aimer l'humanité
Et ses guerres, sa vanité
Il a vraiment pour nous toujours
Un incommensurable amour »

Hervé Alexandre

Poète Artonnois

Editions CORALLI

Au VIVIER, un CHATEAU

Les fiefs de Saint-Gal et du Vivier suivirent un sort identique. Ils furent donnés au XIII^{ème} siècle en partage à Guillaume de Chauvigny, marié à Catherine de Blot, héritière de la terre de Blot, lequel fit construire le château du Vivier. Un de leur fils eut une descendance ininterrompue qui occupa le château jusqu'au début du XIX^{ème} siècle lorsque Gilbert de Chauvigny de Blot, chevalier, comte du Vivier, épousa en Russie Anne Charlotte de Sayn-Wittgenstein-Berlebourg. Rentré à la Restauration, il reçut le grade de capitaine de vaisseau et mourut le 6 octobre 1820, à l'âge de 46 ans, au château du Vivier.

Historiens et chercheurs se sont le plus souvent intéressés à la généalogie de la Maison de Chauvigny de Blot, fort heureusement pour notre contrée, le SIFT dans ses revues "Brayauds et Combrailles" nous ouvre quelques fenêtres sur notre histoire locale.



Ainsi, a été publiée une esquisse sommaire du château du Vivier (ci-contre), dessin conservé à la bibliothèque départementale du Puy de Dôme, datant probablement de la fin du XVIII^{ème} début XIX^{ème} siècle, laquelle nous donne une idée de l'apparence de celui-ci à cette époque.

L'alimentation en eau du château, était relativement sophistiquée. En effet par contrat du 1^{er} octobre 1663 Claude de Chauvigny de Blot négocie avec des fontainiers la conduite de l'eau de la fontaine de La Faye aux deux cours du château de telle sorte que l'eau y vienne ... et d'y joindre une autre fontaine de source qui est dans le bois du Chier (avis aux chercheurs pour les localiser).

En outre un partage effectué le 24 février 1711 par devant Georges, notaire royale de la ville de Montaigut, entre les frères et sœurs de Messire le baron du Vivier nous fait une brève description estimative : " ... le château du Vivier situé en la paroisse de Saint-Gal sur une petite éminence de la rivière Sioule qui est composé de quatre corps de logis flanqués de ses tours, entouré d'un fossé creusé dans le roc, avec une terrasse ayant vue sur la Sioule, au bout de laquelle est un vaste corps de logis détaché du château 80 pas de long sur 25 de large, le tout couvert en tuiles plates et en bon état, les appartements du château sont meublés ...

Le jardin, les enclos, les vergers, la vigne en font la précloture, le tout avec les dépendances du château a été estimé par les experts pour le lot de feu Messire le comte du Vivier à 16000 livres".

Le château devenait une charge trop importante pour la veuve de Gilbert de Chauvigny de Blot, Anne Charlotte de Sayn-Wittgenstein-Berlebourg, aussi elle décida de s'en séparer dans les années 1825 et se retira à Blot l'Eglise où elle y décéda en 1842. Les nouveaux propriétaires vendirent boiseries, meubles etc., le château tomba en ruines. Aujourd'hui il ne reste du château que quelques traces de murs enserrées dans des constructions récentes, le temps l'enfouissant dans les profondeurs de l'oubli de la mémoire collective comme plus tard disparu le village de La Borde.

Hugues Chappe

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !



Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSB) type affiché par le circulaire du 9 août 1979. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.



La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taillis de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tontes de pelouses et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs. Renseignez-vous !

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place...

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de

450 €

peut être appliquée pour un particulier l'article 131-13 du code pénal.



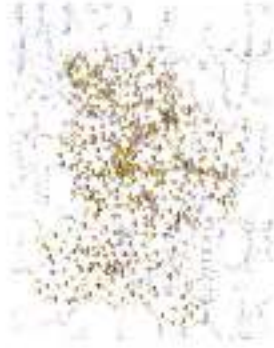
Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LA DÉCHÈTTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de 580 déchetteries réparties sur toute la région. Ainsi, 99% de la population est desservie.

Vous pouvez déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Source : www.sincec.org

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air...

- cause 48 000 décès prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
 - réduit de 9 mois en moyenne l'espérance de vie ;
 - est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.
- Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.



et l'entretien du jardin pour un particulier :

général, des déchets verts que l'on estime en moyenne à

160 kilos par personne et par an.

Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre.



En matière d'émissions de particules fines :



14 000 km parcourus par une voiture essence récente

13 000 km parcourus par une voiture essence ancienne

13 000 km parcourus par une voiture diesel récente

1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne



50 kg de végétaux brûlés à l'air libre, l'équivalent de 60 sacs de 60 l de déchets verts)



3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante (type foyer ouvert)

Pour mieux respirer

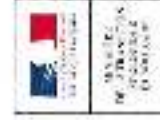
NE BRÛLEZ PAS

vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !



Information et recommandations à l'attention des particuliers





CALENDRIER DES FESTIVITES ET MANIFESTATIONS EN 2019

02 mars	Soirée Patois-beignets organisée par les Trésors cachés
16 mars	Soirée théâtre du club de l'amitié à la salle polyvalente de Pouzol
31 mars	Repas dansant du club de l'amitié
15 avril	Festival Ernest Montpied contes pour enfants .salle de St Gal sur Sioule
16 avril	Voyage du Club de l'Amitié
18 avril	Festival des aînés à Clermont
8 mai	Commémoration fin de la deuxième guerre mondiale
19 mai	Journée spéciale adhérents du Club de l'Amitié
26 mai	Elections Européennes
30 mai	Marche (Arnaud-Blanchet) organisée par le Comité des fêtes
13 juillet	Feu d'artifice au Pont de St Gal et soirée dansante du comité des fêtes
14 juillet	Vide greniers. Corso Fleuri, Repas organisé par le Comité des Fêtes
26 au 28 juillet	Troisième Exposition de peinture, Sculpture à la Salle Polyvalente
24 Août	Repas inter Associations
7 septembre	Marche organisée par les Trésors cachés
13 au 20 sept	Voyage du club de l'amitié
5 octobre	Loto du Club de l'Amitié
20 octobre	Fête patronale. Repas dansant organisé par le Comité des fêtes Messe de notre St Patron ST GAL - Vin d'honneur
11 novembre	Commémoration fin de la première guerre mondiale et repas des Anciens
16 novembre	Assemblée Générale du Club de l'Amitié
01 décembre	Bourse aux jouets
14 décembre	Noel des Enfants

Bulletin municipal rédigé par le Conseil Municipal et édité par la Commune.